

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 juillet 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/07/03

Date de la convocation	16/07 /2021
	Votes : 23
Présents : 17	Pour : 23
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le vint six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX
Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT
Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique,
GASC Georges, CAPELLE Lactitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra,
HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GUERIN Grégory, AMMARI Hanane, DUPONT Laurent,
JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Convention de partenariat avec le Département 34 « Label lire à la mer –
programme en partenariat – année 2021 »

L'opération « Lire à la mer », initiée par le Département de l'Hérault en 2008, vise à
déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les

Bureau de réception en préfecture
034-213401946-20210726-2021-07-03-DE
Date de télétransmission : 28/07/2021
Date de réception préfecture : 28/07/2021

estivants. L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines, jardins publics, ...).

A ce titre, il convient de conclure une convention avec le Département de l'Hérault afin que la commune conduise cet été une opération de bibliothèque de plein air dénommée « Lire à la mer ». Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental a été mis en place pour l'été 2021.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention avec le Département de l'Hérault.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adopter la convention avec le Département 34 intitulée « Label lire à la mer : programme en partenariat – année 2021 »,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :